

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-1083/SG/FIN autorisant la Société Immobilière de Djibouti et du Territoire Français des Afars et des Issas à acquérir un terrain non bâti. sis à Djibouti lotissement des Salines ouest

n° 71-1083/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
4 août 1971

Numéro JO  
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro  
25 août 1971

### TEXTE INTÉGRAL

la Société Immobilière de Djibouti et du Territoire Français des Afars et des Issas est autorisée à acquérir un terrain non bâti, d'une superficie de 509.283 mètres carrés environ, sis à Djibouti (lotissement des Salines Ouest), faisant partie du titre foncier n° 201 appartenant à la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.